L'AMI DU CLERGÉ

Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur
Chan. R. DESVOYES, Codirecteur

68e ANNEE — (7e Série)
No 33-36 - 4 SEPTEMBRE 1958

L'ALGÉRIE FRANÇAISE
de 1830 à nos jours

(*Second article*)

SOMMAIRE (*suite*)

IX. La smala d'Abd el Kader. — X. Organisation administrative de l'Algérie. — XI. Bataille d'Isly. — XII. La colonisation. — XIII. Le duc d'Aumale, gouverneur de l'Algérie. — XIV. Reddition d'Abd el Kader. — XV. L'Algérie, sous la seconde République. — XVI. L'Algérie sous le second Empire.

IX
La smala d'Abd el Kader

La campagne de 1843 commença mal. Mais comme toujours, les retours offensifs de l'ennemi provoquèrent la victorieuse riposte française. A peine Bugeaud avait-il quitté le massif montagneux de l'Ouarsénis qu'Abd el Kader y reparaissait, soulevant les tribus, châtiant celles qui s'étaient ralliées aux Français, et réunissant des forces considérables. A cette nouvelle, se posa de nouveau le problème de la solidité de nos succès antérieurs. Bugeaud cependant ne se troubla pas. Il fit partir immédiatement des colonnes de Cherchell, de Miliana, de Médéa, de Mascara, de Mostaganem, afin de cerner l'adversaire. L'hiver rendit les opérations très dures et l'on ne put atteindre Abd el Kader qui avait, comme d'habitude, disparu sans laisser de traces.

Quel remède apporter à de telles mésaventures ? Lamoricière, dès le 5 décembre 1842, avait signalé la nécessité de fonder un poste intermédiaire, pour surveiller l'Ouarsénis, les autres postes étant trop éloignés les uns des autres.

« Le problème, disait Lamoricière, peut donc être posé en ces termes : trouver, entre les quatre places de Mostaganem, Mascara, Miliana et Médéa, un point tel que l'action des troupes qui en partiront puisse se combiner, en trois jours de marche, avec celles des colonnes sortant de ces quatre places. »

Bugeaud ne pouvait faire mieux que d'entrer dans ces vues, après les événements du début de 1843. En avril donc, il se rendait avec une colonne à El-Esnam, dans la vallée du Chélif, et là il jetait les bases d'une ville qu'il appellerait Orléansville, du nom du jeune duc d'Orléans, dont la mort récente venait d'affliger la France.

De là, il revient droit à la mer, en ébauchant une route destinée à rejoindre la ville nouvelle au petit port de Tenès, qui est éloigné seulement de onze lieues. Nos soldats, tout en faisant le coup de feu, à l'occasion, se transformaient en terrassiers, maçons, charpentiers, menuisiers, forgerons.

La ville est bâtie, la route construite, le port organisé. Le colonel Cavaignac est chargé de la nouvelle subdivision d'Orléansville. On avait ainsi déjà deux lignes continues et parallèles : 1° au bord de la mer, Alger, Cherchell, Tenès, Mostaganem, Oran ; — 2° à l'intérieur, Médéa, Miliana, Orléansville, Mascara et Tlemcen. Et sans hésiter, Bugeaud autorise ses lieutenants à ébaucher une troisième ligne, à la limite du Tell et du désert : Lamoricière crée le poste de Tiaret, au sud d'Orléansville, et Changarnier celui de Teniet el-Had, au sud de Miliana.

Et comme on était sûr désormais qu'Ab el Kader ne pouvait plus réunir de gros effectifs, il fut possible de multiplier les colonnes, pour les rendre partout présentes. Le problème restait toutefois d'atteindre l'émir lui aussi toujours en mouvement et de frapper un grand coup.

Abd el Kader ne pouvait plus s'accrocher nulle part. Mais il lui restait sa smala, comme une sorte de capitale ambulante, comprenant, en 1843, au moins 40.000 âmes, c'est-à-dire l'émir, sa famille, son gouvernement, ses richesses, ses troupeaux, ses approvisionnements, ses ouvriers armuriers, selliers, tailleurs. Tous n'étaient pas là de leur plein gré. Abd el Kader y maintenait de force des prisonniers et des otages, avec des douars entraînés par lui malgré eux. Il avait posé la loi : « *De quiconque cherchera à fuir ma smala, à vous les biens, à moi la tête.* » Et la police était faite par les réguliers et les Hachem.

Bugeaud savait bien que la guerre se poursuivrait aussi longtemps qu'il n'aurait pas mis la main sur cette capitale mobile. Lamoricière était de son avis, mais ayant tenté à maintes reprises d'enlever la smala, il savait combien l'entreprise était incertaine. Bugeaud ne se laissa pas arrêter par ses doutes. Il résolut d'enfermer Abd el Kader dans un cercle ou dans un triangle, de façon à lui faire une chasse décisive. Pour cela, il mit trois colonnes en mouvement : celle de Bedeau, à l'extrême-ouest, celle de Lamoricière au centre, devant Tiaret ; enfin celle de Médéa, à l'est, confiée à un tout jeune général de 21 ans, le duc d'Aumale, dernier fils du roi.

C'était ce dernier qui allait avoir l'honneur de sonner l'hallali. Il était en Afrique depuis 1840 et y avait fait ses premières armes, à 18 ans, comme aide de camp de son frère, le duc d'Orléans. En 1841, il était colonel et il déclarait à Bugeaud :

« Je vous prierai de ne m'épargner ni fatigue ni quoi que ce soit. Je suis jeune et robuste, et, en vrai

cadet de Gascogne, il faut que je gagne mes éperons. Je ne vous demande qu'une chose, c'est de ne pas oublier le régiment du duc d'Aumale, quand il y aura des coups à recevoir et à donner. »

De fait, il avait fait campagne si brillamment qu'un officier, le futur général Ducrot, pouvait écrire :

« Il est brave autant qu'un Français peut l'être et désireux de prouver à l'armée et à la France qu'un prince peut faire autre chose que parader : en expédition, il n'emmène aucune suite et vit avec nos officiers supérieurs. »

Par ailleurs, il se montrait aussi entendu en matière de discipline, de comptabilité et d'administration que brave dans l'action militaire.

Il venait d'être nommé maréchal de camp — général de brigade — quand Bugeaud le mit à la tête de la colonne de Médéa. Dès le début de 1843, il avait eu la chance de mettre la main sur la *khasna* — ou trésor militaire — de Ben-Allal, l'un des principaux lieutenant d'Abd el Kader. Mais ce n'était qu'un commencement.

A la fin d'avril 1843, plusieurs indices révélèrent la présence de la smala au sud de Tiaret et de Boghar, c'est-à-dire aux confins du désert. Lamoricière et le duc d'Aumale reçurent l'ordre de se lancer à sa poursuite. D'Aumale n'avait qu'une cavalerie insuffisante, mais Changarnier qui le savait, accomplit un bel acte de fraternité militaire en lui envoyant une partie de la sienne.

Lamoricière se dirige donc vers le sud, en direction d'Ousenghr, et ne s'arrête qu'en face de sables si arides qu'il ne trouve plus d'herbe pour ses chevaux. Abd el Kader, à son insu, guette tous ses mouvements et fait filer la smala vers l'est, à mesure que Lamoricière approche. A son tour, l'émir va être victime de son habileté. Il ignore que, venant de l'est, d'Aumale se dirige vers lui. Le prince est parti de Boghar avec 1.300 hommes d'infanterie, 560 cavaliers et un goum de 300 Arabes. Il a marché vers Goudjila, a fait quelques prisonniers et appris que la smala, fuyant devant Lamoricière, doit se trouver au plus à 15 lieues au sud-est, cherchant à gagner la source de Taguine, car pour elle, les points d'eau sont une nécessité vitale.

« Vous voulez prendre la smala, disent les prisonniers et vous n'êtes pas plus de monde ! Oh ! vous pouvez vous en aller ! »

Mais d'Aumale n'a pas la moindre envie de s'en aller. Il va donc pousser vers Taguine, espérant au moins servir de rabatteur à Lamoricière, en rejetant la smala dans sa direction. Il avance donc en plein désert, malgré le simoun qui fait rage. Le 16 mai 1843, au matin, il devance les zouaves avec ses cavaliers. Soudain, on aperçoit un nuage de poussière. Un éclaireur arabe revient à toute allure vers le colonel Yusuf et lui crie :

« Fuyez pendant que vous le pouvez encore. Ils sont là tout près, derrière ce mamelon. S'ils vous voient, vous êtes perdus ! Ils sont 60.000, et rien qu'avec des bâtons, ils vous tueront comme des lièvres qu'on chasse ! »

— « Allons voir de nos yeux », réplique simplement Yusuf, entraînant avec lui le lieutenant Fleury.

L'Arabe a dit vrai : la smala est à un kilomètre de là tout au plus, elle vient d'arriver et s'installe sous la protection des réguliers, dont on voit briller les armes. Yusuf revient à toute bride et avertit d'Aumale. Mais lui qui n'est pourtant pas un timide s'écrie :

« Toute la smala est là, à quelques pas de nous ; c'est un monde. Nous ne sommes pas en mesure de l'attaquer ; il faut tâcher de rejoindre l'infanterie. »

L'agha du goum, à son tour, se jette à bas de son cheval et tenant le genou du prince embrassé le supplie :

« Par la tête de ton père, ne fais pas de folie ! »

— « On ne recule pas dans ma race ! » réplique le duc d'Aumale.

Son parti est pris. Il attaquera. Il impose silence à tous, envoie un émissaire aux zouaves pour hâter leur marche, met ses cavaliers en ordre de bataille et commande la charge... Au sommet du mamelon, à la vue de la smala, les goumiers se débandent. Les spahis eux-mêmes hésitent, mais les chasseurs enlevés par le colonel Morris et le prince lui-même les entraînent. Yusuf se montre admirable. Les Français arrivent en ouragan sur les Arabes occupés à s'installer. Aussitôt le désordre se met dans leurs rangs. Les réguliers veulent se défendre, ils sont 5.000 contre 500, mais la panique générale les paralyse et les ahurit. Nos cavaliers culbutent et sabrent tout ce qui veut résister. Le combat dure une heure et s'achève en complète victoire. Les Arabes ont perdu 300 hommes, les Français, 9 tués et 12 blessés. Bientôt les zouaves rejoignent, puis les bataillons de ligne. Ils ont fait 30 lieues en 36 heures, par le vent du désert et avec seulement l'eau emportée dans quelques outres. Ils n'ont laissé derrière ni un homme ni un mulet, mais les pieds sont en sang et colorent les guêtres blanches !

La soirée du 16 mai et toute la journée du 17 sont employées à reposer les troupes et à mettre de l'ordre dans la capture. Il y a des milliers de prisonniers. Mais il s'en est échappé qui ont fui dans le désert, où beaucoup tomberont aux mains de Lamoricière. Le butin est immense : quatre drapeaux, un canon, deux affûts, d'abondantes munitions, une grande quantité d'armes, la tente de l'émir, ses effets précieux, ses manuscrits, ses bijoux, son argent, plus de 30.000 têtes de bétail. Force sera de brûler ce qu'on ne peut emporter.

Il s'agit maintenant de revenir au point de départ. Le jeune chef veille à tout, de nuit et de jour. Et enfin il rentre à Médéa, sans avoir livré combat mais seulement échangé quelques coups de feu. Quatre ans plus tard, Abd el Kader dira au prince, après s'être rendu, et lui faisant compliment de sa vigilance et de son énergie :

« J'étais là en personne, je t'ai guetté, tâté, pendant vingt-quatre heures. »

En Algérie comme en France, la nouvelle de cet exploit fut accueillie avec transport. Bugeaud le proclama le premier, mais Lamoricière, Saint-Arnaud, et en France, Soult, pensaient de même. Un ardent républicain, le colonel Charras, devait écrire à son tour :

« Pour entrer avec 500 hommes au milieu d'une telle population, il fallait avoir 23 ans — d'Aumale n'en avait que 21 — ne pas savoir ce que c'est que le

danger, ou bien avoir le diable dans le ventre. Les femmes seules n'avaient qu'à tendre les cordes des tentes sur le chemin des chevaux pour les culbuter, et qu'à jeter leurs pantoufles à la tête des soldats pour les exterminer tous, depuis le premier jusqu'au dernier. »

Quant à lui, il avait fait de l'opération un rapport si modeste que sa mère, la reine Amélie disait :

« Je jouis plus encore de son humanité et de sa modestie que de son courage et de sa résolution, qui pourtant ont été jolis à 21 ans ! »

Le gouvernement témoigna de sa satisfaction en nommant Changarnier et Lamoricière lieutenants-généraux — généraux de division — le 9 avril, puis le duc d'Aumale, le 3 juillet, et enfin Bugeaud maréchal de France, le 31 juillet 1843. Malheureusement, Changarnier, de caractère peu commode, se brouillait peu après avec Bugeaud et rentrait en France, où il resta quatre ans en demi-disgrâce et sans emploi.

Abd el Kader ne fléchissait pas. En janvier 1844 il repoussait avec dédain et fierté les offres qui lui étaient faite de se retirer en Terre Sainte, à La Mecque, avec des honneurs et une large pension servie par la France.

Mais il était momentanément réduit à l'impuissance. Et Bugeaud pouvait envisager les autres tâches qu'il s'était fixées et qui étaient, après avoir vaincu les Arabes, d'organiser et d'administrer, puis de coloniser.

X

Organisation administrative de l'Algérie

Ce fut d'abord au premier de ces deux buts qu'il s'attacha. Après la prise de la smala, il pensait avec raison qu'Abd el Kader était hors de combat pour un temps. Il constatait d'autre part que les colons, encore en petit nombre et un certain nombre de militaires étaient enclins à traiter sans humanité les vaincus. Il résolut, après avoir fait connaître la force de la France, de révéler aux indigènes sa justice et sa générosité, afin d'arriver à faire aimer notre autorité davantage que celle des Turcs et même celle d'Abd el Kader. Pour obtenir ce résultat si noblement désiré il prit deux décisions : 1° Conserver les cadres traditionnels de la société arabe, c'est-à-dire la tribu, avec ses chefs, son autonomie, tout en exerçant sur tout cela une surveillance élevée et attentive. La France se réservait naturellement les droits régaliens, c'est-à-dire le droit de guerre, le droit d'impôt, certains droits de justice, la désignation des chefs.

— 2° Pour assurer la liaison entre les pouvoirs locaux et le pouvoir central, Bugeaud résolut de rétablir les *bureaux arabes*. On se souvient qu'un tel bureau avait fonctionné dès 1833, avec à la tête Lamoricière, alors capitaine. Mais cette institution avait été supprimée en 1839 par le maréchal Valée. Bugeaud avait rétabli en 1841 une « direction des affaires arabes ». En 1842 et 1843, Lamoricière avait fort bien, dans la province d'Oran organisé ce service avec l'aide de quelques officiers très compétents : Daumas, de Martimprey, Bosquet, de Barral, Charras. Bugeaud suivait tout cela de près et il décida d'étendre le système à toute l'Algérie. Il prépara donc l'ordonnance royale du 1er février 1844, qui devait être la charte des *bureaux arabes*. Par cette ordonnance, sous l'autorité de chaque commandant de province, était créée une « direction des affaires arabes » et un bureau arabe dans chaque subdivision. La direction centrale était celle d'Alger. En fait, Bugeaud par arrêté, créa huit bureaux dans la province d'Alger, et quatre dans chacune des deux autres, celle de Constantine et d'Oran. Le premier directeur central fut le lieutenant-colonel Daumas, qui rédigea un code abrégé contenant les principales mesures administratives et judiciaires applicables selon les cas d'espèce.

Les bureaux arabes prirent consistance dans les années qui suivirent et les services rendus par eux furent considérables. De nombreux officiers furent par eux initiés aux usages, aux mœurs, aux lois, à la langue des indigènes, et acquirent ainsi un prestige considérable sur ces derniers. C'est par là surtout que la conquête a été affermie.

Il ne faut pas oublier toutefois que la France ne comprenait pas toujours ce qui se passait en Algérie. Bugeaud était souvent l'objet, soit à la Chambre, soit dans les journaux, de critiques qui le mettaient hors de lui et provoquaient des réactions violentes qui le mettaient aussi parfois en conflit avec le ministre de la guerre, le maréchal Soult. Même en ce printemps de 1844, qui marque le point culminant de son prestige, Bugeaud manifeste parfois, dans ses lettres intimes, un grand découragement :

« Je puis quitter à présent, avec la plus grande somme de gloire qu'il soit possible d'obtenir en ce siècle. J'ai vaincu et soumis les Arabes ; j'ai refoulé Abd el Kader dans un petit coin montagneux sur la frontière du Maroc ; j'ai mis en mouvement la colonisation ; j'ai inspiré la confiance qui a fait arriver de la population et des capitaux ; j'ai triplé le revenu en trois ans ; j'ai fondé le système de guerre et d'occupation qui est aujourd'hui dans la conviction de toute l'armée ; j'ai organisé l'administration des Arabes qui se laissent gouverner aujourd'hui mieux que les Européens... Vous voyez que je dois quitter sans regret aucun... »

Ces lignes résument fort exactement l'œuvre accomplie de 1841 à 1844. Elles expliquent aussi que le gouvernement, moins ingrat qu'il ne le pensait, tînt à le maintenir en fonction. Il devait rester gouverneur trois ans encore.

XI

Bataille d'Isly (14 août 1844)

Abd el Kader, vaincu et pourchassé, avait dû, au début de 1844, se réfugier sur les confins du Maroc. Il devait trouver dans ce pays les moyens de reprendre la lutte. Il se mit donc à prêcher la guerre sainte, non sans succès, dans les tribus marocaines des environs d'Oudjda.

Lamoricière, bien informé, prenait ses précautions. La principale difficulté était que notre gouvernement, déjà aux prises avec l'Angleterre à propos de l'affaire Pritchard, ne voulait à aucun prix avoir des démêlés avec le Maroc, dont l'Angleterre aurait vu d'un très mauvais œil les intérêts menacés par nous.

Pour boucler la frontière du côté d'Oudjda, Lamoricière établit simplement, en avril 1844, un poste fortifié à Lalla-Maghnia, entre Tlemcen et Oudjda. Les autorités marocaines protestèrent aussitôt, en soutenant qu'on violait leurs frontières. Lamoricière répliqua avec calme et fermeté que la Régence, au temps des Turcs, avait toujours possédé le territoire contesté. Le 30 mai 1844, un corps de cavalerie marocaine vint nous attaquer. Lamoricière était sur ses gardes. Après un vif combat, les Marocains furent rejetés vers leurs frontières.

Bugeaud averti accourut avec quelques renforts à Lalla-Maghnia. Il informait en même temps Paris de son intention de donner une leçon au Maroc. Le gouvernement Guizot fut très contrarié, mais comprit fort bien qu'après l'attaque marocaine du 30 mai, il était impossible de faire autrement. Dès le 12 juin, notre consul général de Tanger recevait l'ordre de faire des représentations au sultan du Maroc. Dans le même temps, Guizot envoyait des renforts à Bugeaud et, chose plus grave au regard des Anglais, chargeait le prince de Joinville de venir croiser sur les côtes du Maroc. Il s'empressait cependant d'expliquer aux Britanniques nos raisons d'agir et les buts poursuivis par nous.

Pendant ce temps, Bugeaud, après un essai de négociation sans résultat, escarmouchait contre les Marocains, à la frontière et leur donnait de rudes coups de boutoir. Mais il aurait voulu qu'on le laissât libre de pousser une pointe jusqu'à Fez. Joinville, agissant très prudemment, se tenait à Cadix, pour donner le temps aux influences de paix d'agir. Le Maroc prenait cette patience pour de la faiblesse ; en vain, le consul anglais conseillait-il au sultan de nous donner satisfaction afin d'éviter la guerre. Des troupes se réunissaient à Oudjda. Bugeaud trépignait d'impatience et envoyait au ministre de la guerre des lettres pleines d'amertume. Joinville, de son côté, était piqué d'apprendre que Bugeaud lui reprochait son inaction. Aussi, le 25 juillet, annonça-t-il à Paris qu'il allait sortir de sa réserve. Le 27, le ministre, avant même d'avoir reçu sa lettre du 25, lui prescrivait « de commencer les hostilités, si la réponse à l'*ultimatum* n'était pas satisfaisante. »

Les choses ne traînèrent pas. Le 1er août, Joinville était devant Tanger, avec 28 navires de guerre, dont 3 de haut-bord. Ayant attendu encore, mais en vain, le 6 août, il ouvrit le feu. Au bout de deux heures et demie de bombardement, toutes les batteries adverses étaient réduites au silence. Nos pertes étaient de 3 morts et 16 blessés, celles de l'ennemi de 150 morts et 300 blessés. En apprenant le bombardement de Tanger, Bugeaud s'écria, dans une lettre à Joinville :

« Le 14 au plus tard, j'ai la confiance que nous aurons acquitté la lettre de change que la flotte vient de tirer sur nous. »

Son dessein était si bien arrêté qu'il envoya au ministre son plan d'action. Il n'avait que 10.000 hommes, contre 45.000 ou même, selon d'autres, 60.000 cavaliers marocains. Mais Bugeaud avait sous ses ordres des hommes tels que Lamoricière, Bedeau, Cavaignac, Pélissier, Yusuf, Morris, Tartas, etc.

« Ne comptez pas les ennemis, répétait Bugeaud à ses hommes... Pénétrez au milieu de cette multitude, vous la fendrez comme un vaisseau fend les ondes ; frappez, marchez, sans regarder derrière vous : c'est la forêt enchantée ; tout disparaîtra avec une facilité qui vous étonnera vous-mêmes. »

Le 12 août au soir, pendant que les officiers fêtaient les camarades arrivés de France, le maréchal parut au milieu d'eux et dévoila son plan.

« Avec ma petite armée, dit-il, je vais attaquer l'armée du prince marocain qui s'élève à 60.000 cavaliers... Moi, j'ai une armée, lui n'a qu'une cohue. Je vais vous expliquer ce qui se passera... Je donne à ma petite armée la forme d'une hure de sanglier. Entendez-vous bien ? La défense de gauche, c'est Bedeau; le museau, c'est Pélissier, et moi, je suis entre les deux oreilles. Qui pourra arrêter notre force de pénétration ? Ah ! mes amis, nous allons entrer dans l'armée marocaine, comme un couteau dans du beurre !... »

Tous l'écoutaient dans l'enthousiasme. Et tout se passa comme il avait dit. Le 13, sous couleur d'aller au fourrage, on se rapprocha des Marocains. Le 14, à deux heures du matin, on marchait droit à l'ennemi. Vers 6 heures, on aperçut tout à coup d'une hauteur l'immense camp marocain. Formant la fameuse hure, l'armée passa le ruisseau de l'Isly, à gué. Les Marocains étaient, de leur côté, montés à cheval et bientôt ils nous assaillirent de toutes parts. Nous les attendions froidement jusqu'à courte distance, puis une décharge formidable abattait leur première ligne et les faisait tourbillonner en désordre. Pendant deux heures, toujours enveloppés et toujours impassibles, les Français avancèrent jusqu'au camp de l'ennemi. A ce moment, le maréchal, dévoilant soudain sa cavalerie, gardée jusque-là entre les oreilles de la hure, lança une partie de ses chasseurs et spahis sur le camp et une autre sur les escadrons marocains en désordre.

A midi, la victoire était complète. Nous n'avions que 27 morts et une centaine de blessés. Les Marocains laissaient 800 morts sur le champ de bataille. Un butin immense, la tente, le parasol et la correspondance du fils du sultan, 18 drapeaux, 11 pièces de canon et jusqu'aux fers préparés pour les prisonniers français tombèrent entre nos mains. Nos troupes cependant étaient momentanément à bout de forces. Bugeaud ne poursuivit pas l'adversaire.

Pendant ce temps, Joinville, quittant Tanger, avait paru devant Mogador, dès le 11 août et, le 15, commençait le bombardement, puis occupait la petite île fortifiée qui commandait l'entrée de ce port, non sans avoir brisé une vive résistance.

Ainsi, quelques jours avaient suffi à prouver au sultan du Maroc « qu'il ne fallait pas jouer avec nous », comme disait Joinville. L'émotion fut énorme en France, en apprenant ces événements, mais aussi en Angleterre. Heureusement, notre gouvernement agit très vite. Joinville fit savoir au sultan que la France n'exigeait rien de plus que ce qu'elle avait demandé avant Isly et Mogador. Le mot d'ordre chez nous était, selon le roi Louis-Philippe, « guerre forte, paix généreuse et douce ».

De fait, le sultan s'inclina. En deux heures tout fut signé. Il était temps, car la guerre menaçait du côté anglais. Mais la rapidité de notre action mit fin à la tension européenne. La position de Bugeaud, alors, fut à son plus haut point. Le roi le créa duc d'Isly. De toutes parts lui arrivaient des félicitations.

« Jamais, écrivait-il le 17 octobre 1844, ivresse de la victoire n'a été plus prolongée que la mienne : il y a bien quarante jours, que j'emploie le tiers de mon temps à répondre ou faire répondre aux lettres de félicitations qui m'arrivent. »

Mais ce qui lui était le plus sensible, c'étaient les manifestations d'enthousiasme des Arabes eux-mêmes, à son retour à Alger. Le 21 septembre, il y était revenu. Les chefs de tribus vinrent en grande solennité lui apporter leur hommage. Il leur parla sur un ton paternel et leur fit raconter la bataille d'Isly. Après quoi, il y eut *fantasia* en son honneur et banquet.

A la fin du banquet, un agá se leva et dit :

« Arrêtez, messeigneurs et frères. Nous sommes tous ici membres d'une seule famille. Les Français sont chrétiens, les Arabes d'Algérie sont musulmans, mais Dieu est pour tous. Il nous a donné pour sultan le roi des Français. Notre religion nous ordonne de lui obéir, puisque le Seigneur a voulu que son bras fût plus fort que le nôtre. Nous avons juré de le servir fidèlement et de l'honorer comme notre sultan : je vous propose donc une prière au Très-Haut que vous répéterez avec moi !... »

Et l'on eut cet extraordinaire spectacle de chefs arabes musulmans demandant à Dieu de « donner toujours la victoire au sultan des Français et de punir ses ennemis. »

Tout paraissait si bien à la paix, que le maréchal jugea possible de s'absenter quelques mois. Il laissa le gouvernement à Lamoricière et s'embarqua le 16 novembre 1844. En France, naturellement, il fut fêté partout, à commencer par Marseille, pour finir à Paris en un banquet de 450 couverts, auquel assistaient les quatre fils du roi, le 18 mars 1845. Dans les derniers jours de mars, il rentrait à Alger et trouvait la colonie dans le meilleur état. Les mois d'avril à juillet virent cependant plusieurs tentatives d'agitation arabe, l'une, dans le Dahra, massif montagneux entre le Chélif et la mer, à l'ouest d'Alger, sous l'action d'un jeune chef inconnu, Bou Maza — l'homme à la chèvre — que combattit Saint-Arnaud, l'autre, sous Abd el Kader que le sultan du Maroc avait bien promis de chasser de ses Etats, mais contre lequel il se montrait impuissant. Mais Lamoricière veillait si bien qu'Abd el Kader dut se retirer de nouveau en territoire marocain, sans avoir rien pu faire d'important. Il restait cependant pour nous une menace. On ne tarderait pas à s'en apercevoir.

XII
La colonisation

Bugeaud comprenait très bien cependant qu'on ne pouvait faire la guerre sans aboutir à une colonisation méthodique et fructueuse. Il avait vaincu, il avait organisé. Il lui restait à coloniser.

Ce fut la tâche la plus malaisée et celle où il fut le plus combattu et critiqué. Il avait, en effet, sur la colonisation des principes très différents de ceux qui prévalaient en France. En premier lieu, il estimait qu'on ne pouvait ni ne devait rien faire sans l'armée. A Paris, au contraire, on professait que le rôle de l'armée est de combattre, mais non d'administrer. On songeait donc à toute une hiérarchie de fonctionnaires civils, aux côtés du maréchal. Première cause de dissentiments et de friction.

D'autre part, le maréchal avait peu de confiance dans les colons venus de France. Les uns n'étaient que d'affreux mercantis d'une honnêteté douteuse et donnant de la France la plus piètre idée. La population européenne de l'Algérie, en dehors de l'armée, avait passé de 25.000 âmes en 1840, à 96.000 en 1845, mais cette population s'était fixée surtout à Alger devenu un centre important d'affaires et même de spéculations, et le reste était dans les autres villes, telles que Orléansville et Ténès. Il s'agissait non seulement de Français, mais de Maltais, d'Espagnols, ou d'autres étrangers, formant une populace de cabaretiers, maraîchers, manœuvres, trafiquants de toute nature.

Or, Bugeaud aurait voulu des cultivateurs. Pour cela il fallait leur trouver des terres. On n'avait que celles qu'on avait retenues des propriétés particulières du dey et des beys. On essaya d'y attirer des colons. De 1842 à 1845, dans le massif du Sahel et la plaine de la Mitidja, une trentaine de villages furent créés. A la fin de 1844, on comptait 1.765 familles concessionnaires des terres de l'administration, mais sur lesquelles 133 seulement avaient rempli les conditions imposées et possédaient des titres définitifs. Le nombre de demandes de concessions dépassait 2.000 en 1845. On avait distribué 100.000 hectares. Mais c'était bien peu encore eu égard à l'immensité de l'Algérie. D'autre part, les terres concédées étaient en friche, elles étaient médiocres bien souvent. Aussi l'abbé Landmann pouvait-il écrire, après les avoir visitées à la fin de 1844 :

« Je n'ai trouvé presque partout que découragement et misère profonde. »

A cet état, il y avait cependant une exception remarquable, celle de la Trappe de Staouëli, dont l'acte de concession avait été signé le 18 juillet 1843. L'idée première en était venue à M. de Corcelle, ami personnel du maréchal Bugeaud. Il était convaincu comme Louis Veuillot que l'Afrique ne serait française qu'en devenant agricole et chrétienne. Voisin des Trappistes dans l'Orne où il habitait, il exposa son projet dans un mémoire au gouvernement à Paris. Soult, si peu chrétien qu'il fût, prit l'idée à cœur. De Corcelle aussitôt écrivit à Bugeaud :

« Essayez mes Trappistes ; je vous supplie d'introduire cette goutte de sainteté dans la caverne africaine. »

Bugeaud qui voulait des colons mariés et, comme nous le dirons, de préférence des soldats mariés, ne vit pas tout de suite d'un bon œil ces colons « célibataires ». Mais il se rendit vite et promit son concours. Longtemps encore l'affaire traîna dans les bureaux, toujours hostiles aux congrégations ! Elle aboutit cependant. La jeune Trappe eut à affronter de terribles souffrances. Tous les

moines furent frappés de la fièvre, mais tous tinrent bon, sauf hélas ! dix d'entre eux, qui moururent à la peine avant la fin de la première année. A la tête de la communauté, dom François-Régis payait de sa personne et encourageait ses frères de la parole. Le maréchal Bugeaud avait compris tout de suite le genre de vaillance qui se déployait dans cette fondation et il l'appuyait de toute son autorité. En deux ans, les plus grosses difficultés étaient vaincues. Staouëli devenait l'une des principales curiosités de l'Algérie. Bugeaud voulut en juger par lui-même. Le 14 août 1845, il se présenta à l'improviste au monastère, visita tout en détail, mêla quelques conseils à beaucoup d'éloges et s'en retourna le soir, plein d'admiration. Le *Moniteur algérien* proclama hautement sa satisfaction. Il accorda également sa faveur à l'orphelinat fondé à Alger, par une Congrégation que jusque-là, comme tant d'autres, il tenait en suspicion, celle des jésuites et il prit courageusement leur défense contre le *Journal des Débats*, dans une lettre du 24 juin 1843. Il y disait entre autres choses :

« Sans doute, les jésuites apprendront à leurs orphelins à aimer Dieu. Est-ce un si grand mal ? Tous mes soldats, à de rares exceptions près, croient en Dieu, et je vous affirme qu'ils ne s'en battent pas avec moins de courage... Pour moi, gouverneur de l'Algérie, je demande à conserver *mes* jésuites... »

Quand Bugeaud mourut, six ans plus tard, le P. Brumauld, fondateur de l'orphelinat en question, devait l'appeler « son plus grand bienfaiteur, son père, le grand-père bien-aimé de ses orphelins. »

A Paris, également, on comprenait de mieux en mieux la nécessité de la religion en Algérie. Et Guizot écrivait à M. Rossi, le 8 mars 1846 :

« Cette année pour la première fois, je vais prendre à mon compte cette question de l'Algérie, si grande et si lourde. J'attache à l'établissement religieux beaucoup d'importance. Je crois qu'il en acquerra beaucoup, et cela me plaît personnellement de ressusciter le christianisme en Afrique. »

Bugeaud cependant nourrissait, au sujet de la colonisation, des idées personnelles, fort combattues, mais qu'il voulait à tout prix mettre à exécution.

Il estimait que « l'armée était tout en Algérie », et qu'il fallait recourir aux soldats pour coloniser. On devait trouver dans leurs rangs des cultivateurs disposés à s'installer en Afrique. Il leur donnerait un congé pour aller chercher femme en France. L'Etat leur fournirait une prime, le sol, les matériaux, le bétail, les instruments. Ils seraient engagés par contrat pour trois ans, comptant pour leur temps de service. En cas de guerre, ils apportaient leur concours, mais entre temps ils cultivaient leurs terres. Au bout des trois ans, on liquidait leur situation, l'Etat se ferait rembourser ses avances, et le surplus serait divisé en lots tirés au sort. Le maréchal comptait qu'un bon nombre de ces soldats resteraient en Algérie, comme colons libres, après leur service.

En fait, après avoir exposé ses idées, dès 1838, dans une brochure, il en avait fait une premier essai. En 1842 et 1843, il avait fondé trois villages militaires, deux dans le Sahel et un dans la Mitidja. Le maire de Toulon s'était occupé de trouver des femmes. On avait un peu ri en France de ces militaires se rendant en congé, comme on va à la corvée, pour trouver femme. Il ne paraît pas du reste que ces mariages, une fois la prime mangée, aient fait bien bon ménage. D'autre part, les villages de soldats ne restèrent pas très unis. Les soldats demandèrent à être « désassociés ».

Sur les trois villages militaires créés, deux étaient aussi misérables que les civils, un seul, celui de la Mitidja, mieux placé, était assez prospère. Ces résultats médiocres n'étaient pas de nature à dissiper les préventions contre les projets de Bugeaud. Le maréchal crut pouvoir aller de l'avant, mais se vit rappeler doucement à l'ordre par le gouvernement. Avec le caractère que nous lui connaissons, nous ne sommes pas étonnés de savoir qu'il en fut très mortifié. De nouveau, il songea à démissionner. Mais auparavant, il tint à venir discuter avec le maréchal Soult, ministre de la guerre. Il s'embarqua le 4 septembre 1845, et se rendit tout droit à Soultberg, résidence du ministre, dans le Tarn.

Or, pendant son absence, l'agitation recommença en Algérie. Bou Maza reparut dans le Dahra, à l'ouest d'Alger, et Abd el Kader remuait sur la frontière marocaine. Le 23 septembre 1845, une de nos colonnes, commandée par le vaillant lieutenant-colonel de Montagnac, et comptant 346 fantassins et 62 hussards, fut assaillie, près de Sidi-Brahim, par un corps très supérieur de cavalerie, que conduisait Abd el Kader en personne. Après trois jours de lutte héroïque, toute la colonne était anéantie, à l'exception de douze rescapés sur 408. Dans les jours suivants, une autre colonne de 200 hommes se rendit sans combat, par suite de l'affolement de son chef. Dans toute l'Algérie, ces nouvelles retentirent comme des coups de tonnerre. Dès le 28 septembre, Lamoricière, gouverneur par intérim, informait le ministre, et sollicitait le retour immédiat du gouverneur. Puis il se rendait de sa personne dans l'ouest, rejoignait Cavaignac au-delà de Tlemcen, battait les tribus rebelles, mais sans pouvoir atteindre Abd el Kader qui s'était dérobé une fois de plus.

Bugeaud, averti le 6 octobre, annonça aussitôt au ministre son départ pour la nuit du 7 au 8, tout en se plaignant — tout à fait à tort — dans une lettre au préfet de la Dordogne, d'être mal soutenu par le gouvernement, ce qui lui valut un nouveau rappel à l'ordre très motivé de Guizot.

Il ne lui restait plus qu'à montrer qu'il savait redresser une situation compromise. Il arriva à Alger le 15 octobre 1845. Dès le 18, il était en campagne, avec un plan judicieux et précis. Il mit douze colonnes en mouvement, pour tâcher d'étreindre Abd el Kader ou du moins de le rejeter hors du pays. Ce fut une chasse effrénée. Finalement, l'émir, après quelques succès, fut contraint, par une défaite subie dans la nuit du 6 au 7 février 1846, à l'entrée de la Mitidja, de reprendre le chemin du désert. Ainsi se termina, pour Bugeaud, ce qu'on a appelé « la plus grande crise de sa carrière algérienne ». Il aurait bien voulu poursuivre l'adversaire jusque dans son refuge au Maroc, mais de Paris, on le lui interdit formellement, par crainte des complications internationales. Un

cri d'horreur cependant s'éleva en France, quand on apprit qu'Abd el Kader avait ordonné le massacre des 268 prisonniers français qu'il détenait depuis Sidi-Brahim. Un seul s'échappa et ce fut par lui qu'on connut cet attentat contre l'humanité, inhabituel chez l'émir. Il devait donner plus tard pour raison de cet acte le refus qu'on lui avait opposé d'échanger les prisonniers. Il n'en fut pas moins réduit à s'enfuir, presque seul, le 1er juin 1846, en rentrant par Figuig au Maroc.

De nouveau, Bugeaud crut pouvoir partir pour la France, le 18 juillet 1846. Et de nouveau, il vint offrir sa démission, qui ne fut pas acceptée. Il rentra en novembre 1846. Il était toujours résolu à appliquer ses méthodes de colonisation par les soldats. Mais il rencontrait toujours de vives oppositions, soit de la part de M. de Tocqueville, venu tout exprès faire une enquête sur place, soit enfin, ce qui lui fut plus sensible encore, de la part de son lieutenant Lamoricière, qui réussit à se faire élire député pour le mieux combattre. Devant tant de critiques, il prit cette fois de manière irrévocable, la résolution de renoncer à son poste. Il annonçait publiquement son départ le 30 mai 1847. Et il s'embarqua le 5 juin, accompagné d'une foule émue et respectueuse. Le 9 juin, à la Chambre, Guizot faisait un noble éloge des services rendus par l'illustre maréchal. Il est sûr que Bugeaud fut le principal artisan de la conquête française en Algérie. Les années de 1841 à 1847 furent, en effet, les plus décisives pour la grande œuvre dont nous racontons sommairement l'histoire.

Chose curieuse, si l'on cherche à serrer de près l'idéal voulu et poursuivi par Bugeaud, on retrouve à peu de chose près ce que nous fait entrevoir actuellement, à plus de cent ans de distance, le général de Gaulle. Cet homme qui avait commencé par blâmer l'entreprise algérienne, en était venu à se passionner pour elle, à s'identifier à elle, et il résumait sa pensée dans une circulaire du 17 septembre 1844, sous la forme suivante :

« Nous avons fait sentir notre force et notre puissance aux tribus de l'Algérie : il faut leur faire connaître notre bonté et notre justice et leur faire préférer notre gouvernement à celui des Turcs et à celui d'Abd el Kader ; ainsi, nous pourrons espérer leur faire supporter d'abord notre domination, les y accoutumer plus tard, et, à la longue, les *identifier avec nous, de manière à ne former qu'un seul et même peuple*, sous le gouvernement paternel du Roi des Français. »

C'est donc une politique d'*assimilation* que Bugeaud a entendu pratiquer. Elle aura deux adversaires principaux : d'une part les *colons européens* qui ne voudront jamais admettre comme des égaux les indigènes, déclarés par eux *inéducables* et *indécrottables*, et d'autre part, les bureaux des ministères à Paris, qui n'auront en vue qu'une exploitation de la colonie, sans nulle envie d'élever les indigènes à un statut légal faisant d'eux de véritables Français « à part entière », selon le mot du général de Gaulle.

XIII
Le duc d'Aumale, gouverneur de l'Algérie

En acceptant la démission de Bugeaud, le gouvernement avait, depuis longtemps, prévu qu'on lui donnerait comme successeur le jeune duc d'Aumale, rendu si célèbre par la prise de la smala, en 1843. Par décence toutefois, on attendit quelques mois et la nomination ne fut faite que le 11 septembre 1847. L'intérim était confié au général Bedeau. La nomination du duc fut vivement critiquée d'une part en France par l'opposition, d'autre part en Angleterre par lord Palmerston que tout succès français mettait hors de lui. Débarqué le 5 octobre, d'Aumale fut reçu avec enthousiasme. Il gardait Lamoricière à Oran et Bedeau à Constantine. Mieux encore, il retenait Cavaignac à Tlemcen et ramenait Changarnier, trop longtemps en disgrâce, à Alger. Il sut gagner ses subordonnés par sa bonne grâce, son attention à les consulter, ses hautes capacités personnelles.

De l'avis de ses généraux, l'essentiel de la tâche désormais n'était plus la guerre, mais l'organisation et l'administration. Comme toujours, deux thèses étaient en présence : celle de l'administration civile par des civils, et celle de l'administration civile par des militaires.

Le premier soin du duc d'Aumale fut de faire appliquer une ordonnance, en date du 1er septembre — avant son arrivée en Algérie — réorganisant complètement l'administration civile de l'Algérie, pour lui donner plus d'unité, de simplicité, de promptitude et d'efficacité. Au lieu des trois grandes directions qui existaient auparavant, on en créait une seule, avec un Conseil supérieur ne relevant que du gouverneur général, lequel correspondait, de son côté, avec le ministre de la guerre.

Une seconde ordonnance du 28 septembre, fondait le régime municipal en Algérie. C'était à peu près le régime français, sauf qu'on n'avait pas cru pouvoir introduire encore le principe de l'élection. Cette ordonnance devait subsister longtemps, en dépit de tous les bouleversements ultérieurs.

Pendant les quelques mois de son gouvernement, le duc d'Aumale résolut ou aborda nombre d'autres problèmes : réorganisation des tribunaux de commerce, — création d'un comptoir de la Banque de France à Alger, — développement du réseau routier, — travaux importants dans le port d'Alger, — construction de postes et de batteries pour la défense des côtes, — détermination des zones d'accueil pour les colons voulant s'établir en Algérie, et simplification des procédures à cet effet, — débouchés offerts aux colons pour leur production de la part de l'intendance militaire, — étude très approfondie de la structure des tribus arabes, dans le but de détruire les excès de la féodalité, de fixer les tribus au sol, de délimiter leurs territoires particuliers, — enfin préparation d'un projet d'organisation pour l'instruction publique.

Comme cadeau de bienvenue, d'Aumale avait proclamé une large amnistie, rendu la liberté à beaucoup de détenus, rapatrié des tribus que nous avions déplacées par mesure de police, etc. Comme on le voit, le duc méritait l'éloge que Guizot lui transmettait, sous la forme suivante :

« Amis et ennemis, sont unanimes à reconnaître l'heureuse impulsion que vous avez donnée à toutes choses. »

Pour l'Algérie, ce fut extrêmement fâcheux qu'une Révolution vînt mettre trop tôt un terme à

une si magnifique et intelligente activité... Ce fut encore, sous d'Aumale, qu'Abd el Kader fut contraint de se rendre à nos armes, et de cesser la lutte qu'il menait depuis 14 ans avec une ténacité et une habileté à laquelle tous les historiens doivent rendre hommage.

XIV

Reddition d'Abd el Kader

Le duc d'Aumale, tout en s'occupant des questions administratives, n'oubliait pas de faire surveiller la frontière du Maroc, dans la crainte d'un retour offensif d'Abd el Kader. Les choses pourtant tournèrent autrement.

Abd er Raman, sultan du Maroc, jusque-là assez complaisant pour l'émir, s'aperçut enfin qu'il était en train de se tailler un Etat indépendant au Maroc. Les Kabyles du Rif s'étant plaints à Fez d'avoir été razziés par lui, le sultan envoya un corps de cavalerie au caïd de la région, avec ordre de s'emparer de l'émir. Mais celui-ci répliqua en surprenant de nuit le camp des Marocains et en tuant le caïd. Grande fut la colère du sultan. Tout ce que nous lui avions prédit se réalisait. Il fit alors massacrer une tribu algérienne qui tentait de rejoindre Abd el Kader. Celui-ci, comprenant son erreur, tenta de négocier, mais en vain. Non seulement une armée se forma pour marcher contre lui, mais il fut mis hors la loi, par une sorte d'excommunication religieuse du sultan contre lui, en tant que violateur des lois de l'hospitalité.

A ces nouvelles, on prit des précautions en Algérie. Lamoricière, vers la fin de novembre 1847, se rapprocha de la frontière avec 5 à 6.000 hommes. Abd el Kader se vit cerné : les Marocains marchaient contre lui avec 40.000 cavaliers ; il n'avait que 1000 à 1200 réguliers à leur opposer ; les 5 à 600 tentes de sa deïra contenaient surtout des vieillards, des femmes et des enfants ; à peine pouvait-il en tirer 1.000 à 1.500 combattants. Et il n'avait que huit jours de vivres. Désespéré mais toujours audacieux, il se jette sur les Marocains, de nuit, les 10-11 décembre. Mais l'ennemi a été averti. La bataille ne se livre qu'au jour. Les réguliers de l'émir sont accablés par le nombre et perdent la moitié de leur effectif. Acculé à la mer et à la Moulouïa, rivière servant de frontière avec l'Algérie, Abd el Kader n'a plus d'autre ressource, pour sauver sa mère et ses enfants que de faire passer sa deïra en territoire français. Lui-même, avec ses réguliers, il se bat comme un lion, pour couvrir le passage opéré dans la nuit du 20 au 21 décembre. Il a trois chevaux tués sous lui et perd un tiers de son monde, mais la deïra est sauvée. Il ordonne à ses soldats de se disperser, et pendant qu'ils vont se rendre aux Français, lui-même cherche à fuir vers le sud. Mais Lamoricière a prévu le mouvement et envoyé un corps de spahis pour lui barrer la route ; la partie est perdue.

Ne pouvant écrire à cause de la pluie, il envoie à Lamoricière l'empreinte de son cachet sur un papier mouillé, pour demander l'*aman*. Lamoricière, pour toute réponse, lui fait porter son propre sabre comme gage de l'*aman* accordé. Abd el Kader, avant de se rendre, pose un condition : à savoir qu'il sera déporté à Alexandrie ou à Akka (St-Jean d'Acre) et non ailleurs. Lamoricière promet. Le lendemain, 23 décembre 1847, sur le même plateau de Sidi-Brahim où deux ans auparavant, Abd el Kader avait exterminé la colonne de Montagnac, l'émir se rendait au colonel de Montauban, puis rejoignait Lamoricière à Nemours. Il lui remettait son yatagan, en lui disant qu'il était « le seul homme entre les mains duquel il a pu se résoudre à consommer le sacrifice suprême de son abdication. »

Le duc d'Aumale, informé, était accouru d'Alger, qu'il avait quittée le 18 décembre. Le prince confirma à Abd el Kader qu'il serait conduit où il désirait, mais il fit cette réserve :

« Il sera ainsi fait, s'il plaît à Dieu, mais il faut l'approbation du Roi et des ministres. qui seuls peuvent décider sur l'exécution de ce qui est convenu entre nous trois ; quant à moi, je ne puis que rendre compte de ce qui s'est passé et t'envoyer en France pour y attendre les ordres du roi.

— Que la volonté de Dieu soit faite, répondit l'émir; je me confie à toi. »

Puis le prince rappelle à l'émir qu'il doit lui amener le « cheval de soumission ». En rentrant dans sa tente, Abd el Kader, jusque-là impassible, ne peut s'empêcher de verser des larmes et toute la nuit il sera secoué par les sanglots. Le lendemain, il monte la dernière jument qui lui reste, et il revient au logement du gouverneur. A quelque distance, il descend et prenant son cheval par la bride, il s'approche du duc d'Aumale entouré de son état-major :

— « Je t'offre, dit-il, ce cheval, le dernier que j'aie monté ; c'est un témoignage de ma gratitude et je désire qu'il te porte bonheur.

— Je l'accepte, répond le prince, comme un hommage rendu à la France dont la protection te couvrira désormais, et comme signe de l'oubli du passé. »

L'émotion étreint tous les témoins. Dans l'après-midi, Abd el Kader s'embarque avec le gouverneur sur un bâtiment à vapeur qui les conduit à Mers el-Kébir, le port d'Oran. Là, l'émir est transbordé sur une frégate qui part pour Toulon. Pendant ce temps, le duc d'Aumale faisait chanter un *Te Deum* solennel, en sa présence, dans la principale église d'Oran.

Aumale eut alors toutes les délicatesses. Il écrivit de sa main à Bugeaud pour lui faire hommage de la victoire française, puis il envoya à Mme de Lamoricière le yatagan de l'émir et au général Changarnier le pistolet d'arçon laissé à la selle de son cheval. Il voulait ainsi reconnaître les mérites de ceux qui avaient si longtemps lutté contre Abd el Kader.

En France, semble-t-il, il aurait dû y avoir un sentiment de haute satisfaction pour la prise de notre principal ennemi. Il n'en fut rien. L'opposition était déchaînée contre le gouvernement. La révolution de février était toute proche. On cria partout que le prince n'avait réussi que par un coup de chance, que les conditions faites à Abd el Kader étaient trop douces, que le gouvernement était trop lâche pour les désavouer. De fait, Guizot, après un instant d'hésitation, estima comme le roi lui-même, qu'on ne pouvait renier la parole de Lamoricière confirmée par celle du duc d'Aumale. Ce dernier avait, du reste, affirmé avec force

sa volonté de démissionner si on ne ratifiait pas les conditions conclues avec l'émir.

Ce débat n'était pas clos lorsque la révolution éclata. Ce fut la République qui prit la responsabilité de ne pas appliquer les clauses de la reddition. Abd el Kader sera retenu en France, encore pendant quatre ans. Il ne fut rendu à la liberté qu'en 1853. Il se rendit alors à Smyrne, puis à Damas, en Syrie, où il se conduisit en ami de la France. Il devait mourir seulement en 1883, à 76 ans.

Le duc d'Aumale, que son frère Joinville, rejoignit à Alger, le 10 février, fut contraint peu après de quitter son poste, en raison du renversement de la monarchie de juillet. Il avait utilement travaillé au bien de l'Algérie, pendant les cinq mois de son gouvernement.

XV

L'Algérie, sous la seconde République

Quand la Révolution éclate en France, en février 1848, la guerre est terminée en Algérie. La conquête est achevée, à l'exception de la Kabylie, à peine effleurée et nullement soumise. En 1848, la France est donc maîtresse des villes, surtout peuplées de Maures et de Juifs, des vallées et des plateaux habités par les Arabes, nomades et cavaliers vivant avec leurs troupeaux et demeurant sous des tentes appelées *gourbis*. Il restait à soumettre, d'une part, les Kabyles, d'autre part les tribus du désert ou des oasis lointaines. Les colons européens n'occupent guère que les environs des villes et quelques vallées fertiles, mais souvent malsaines. On compte alors 109.000 Européens, dont 47.000 Français, contre 3 millions d'indigènes. Le taux des naissances restera quelque temps encore inférieur à celui des décès. Le pays est administré militairement. Les fonctionnaires civils sont peu nombreux et en sous-ordre. On distingue trois *provinces*, Alger, Oran, Constantine, ayant chacune à sa tête un général de division. Chaque province est formée de plusieurs subdivisions commandées par des généraux de brigade. On venait de classer les communes en trois catégories : *civile*, — où les colons étaient nombreux, — *mixte* et *arabe*.

Le premier effet de la Révolution de 1848 fut de donner aux colons européens tous les droits des citoyens français, mais à eux seuls, nullement aux Maures, Juifs, Arabes, formant le gros de la population.

Comme la Révolution avait institué le suffrage universel, les colons d'Algérie devinrent électeurs et envoyèrent des représentants à l'Assemblée nationale. Assimilée dès lors à la France, l'Algérie fut divisée en *trois départements*, comportant des *arrondissements*. Elle reçut des préfets et des sous-préfets, des conseils généraux et municipaux élus et des maires. Bientôt on essaya même de peupler la colonie, en y envoyant les ouvriers qui ne trouvaient plus de travail aux ateliers nationaux de Paris. L'Assemblée vota 50 millions pour créer des centres. Chaque famille recevait gratuitement une maison, une terre — entre 2 et 12 hectares, — des instruments, des semences, des vivres pour attendre la récolte. On créa de la sorte 52 villages, mais un grand nombre de ces colons improvisés se dégoûtèrent du pays. Sur 21.000 habitants qu'on y avait transférés, au prix d'une dépense de 27 millions, il en resta environ 10.000.

Pendant ce temps, les militaires poursuivaient la conquête.

Le gouvernement provisoire avait nommé gouverneur Louis-Eugène Cavaignac, en remplacement du duc d'Aumale. On s'était d'abord demandé ce qui allait arriver, alors que deux fils de Louis-Philippe, populaires, aimés et commandant une armée de 100.000 hommes, se trouvaient en Algérie. Les premières nouvelles de la révolution étaient parvenues à Alger le 27 février. Le 1er mars, on apprenait la formation du gouvernement provisoire et la proclamation de la République. Le 2 mars, le duc d'Aumale était informé que toute sa famille était proscrite et qu'il était remplacé par le général Cavaignac. En attendant l'arrivée de ce dernier, il lui était enjoint de remettre le commandement au général Changarnier. Le prince décida aussitôt de partir dès le lendemain, 3 mars. Le commandant du navire le *Solon*, très dévoué aux princes, vint leur dire qu'il les conduirait où ils voudraient. Ils demandèrent à être conduits en Angleterre. Au matin du 3 mars, Changarnier et tous les fonctionnaires vinrent saluer les princes à leur départ. Les colons et les Arabes étaient venus en foule pour attester leur sympathie. Par ordre de Changarnier, les batteries de terre et de mer executèrent le salut royal. Une demi-heure plus tard, le *Solon* prenait la direction de Gibraltar. Les princes furent ainsi les seuls à quitter le sol français à visage découvert et sous le pavillon tricolore. Ils parvinrent en Angleterre le 21 mars.

Les deux premiers gouverneurs, Cavaignac et Changarnier, après le départ du duc d'Aumale, furent rapidement pris par la politique. Cavaignac, nommé ministre de la guerre, rentra en France, dès le 17 mai 1848, et Changarnier, devenu député, ne tarda pas à le suivre.

Les seuls faits dignes de mention, sous la seconde République, furent d'une part le siège de Zaatcha, en octobre-novembre 1849, et d'autre part l'expédition de Kabylie en 1851.

A la fin de l'été de 1849, un soulèvement avait éclaté dans le sud constantinois et les rebelles s'étaient enfermés dans la petite ville de Zaatcha, sous la direction d'un chef nommé Bou-zian. Le général Herbillon, gouverneur intérimaire, crut d'abord qu'il viendrait aisément à bout de l'insurrection, mais à sa grande surprise, il constata qu'il lui fallait faire un siège en règle. Les Arabes se défendaient avec une énergie farouche et une habileté indéniable. Nos troupes s'acharnèrent de leur côté, en dépit des pluies, des ouragans, du choléra même. Le siège dura 50 jours. Les colonels de Barral et Canrobert ayant amené des renforts, notre armée atteignit 7.000 hommes. Il fallut prendre d'assaut chaque maison. Ce siège nous coûta 1000 tués ou blessés. Les officiers qui s'y distinguèrent sous Herbillon, devaient tous se faire un nom : Canrobert, Bourbaki surtout. En Algérie se trouvent aussi, à cette date, Pélissier, général commandant à Oran, Bazaine, qui est lieutenanl-colonel.

Mais l'un des plus en vue de ces « nouveaux Africains » est alors le général de brigade Leroy

de Saint-Arnaud, âgé de 49 ans, et dont l'un des officiers commandant sous ses ordres, le capitaine Fleury, faisait connaître le nom à Louis-Napoléon devenu, contre Cavaignac, président de la République.

Louis-Napoléon commençait à méditer son coup d'état de 1851 ; il lui fallait pour cela des collaborateurs. Saint-Arnaud, officier brillant, ambitieux, au passé quelque peu agité, lui parut pouvoir devenir l'un d'eux. Mais il lui fallait une nouvelle étoile, pour qu'on pût en faire un ministre de la guerre à Paris. On s'ingénia donc à lui monter une expédition qui pût lui donner un certain lustre et permettre son élévation au grade de général de division. Ses désirs à lui perçaient clairement dans ce mot d'une de ses lettres à la fin de 1848 :

« J'entre, disait-il, dans l'année 1849, avec quatorze mois de grade de général : je ne suis en position pour rien ; il faut attendre et laisser aux *autres* le temps de s'user. »

Les *autres*, c'étaient pour lui Cavaignac, Lamoricière, Changarnier. Et il ajoutait, dans la même lettre :

« Le dernier mot de ce drame n'est pas plus dit que le dernier acte n'est joué. Notre tour viendra peut-être d'entrer en scène. »

A quoi pensait-il à cette date ? Sûrement au poste de gouverneur-général. Mais il est certain aussi qu'il suivait de près la politique française et le conflit qui s'annonçait entre l'Assemblée et le Président Louis-Napoléon.

Ce fut pour favoriser les ambitions de cet homme que fut montée, au printemps de 1851, l'expédition de Kabylie. A une vingtaine de lieues à l'est d'Alger, et non loin de la mer, commence la chaîne montagneuse qui, de l'Oued-Isser jusqu'à Djidjelli, se nomme la Grande Kabylie ou Kabylie du Djurdjura, et, au-delà de Bougie, de Djidjelli à Collo, prend le nom, plus à l'est, de Petite Kabylie. Cette région est peuplée d'une race différente de la race des Arabes, population sédentaire, industrieuse, agricole, avec sa langue propre, ses usages et surtout un goût très vif de l'indépendance. Les Kabyles ne se montraient nullement agressifs contre nous, mais ne payaient pas d'impôt, ce qui était d'un mauvais exemple pour les Arabes. Cette région était à peu près inconnue et inexplorée. On savait qu'elle était très accidentée, avec des gorges ravinées, des passages difficiles.

Ce fut cette région que l'on résolut d'occuper. Saint-Arnaud, chargé de l'opération, rassembla au début de mai 1851, un corps de 8.000 hommes à Milah, dont 12 bataillons d'infanterie, 4 escadrons de cavalerie, 8 pièces de montagne. L'affaire avait été annoncée avec éclat et des officiers étrangers, belges, néerlandais et piémontais, avaient été admis à suivre nos troupes. De Paris, Fleury, chef d'escadron, et ami personnel de Louis-Napoléon, était accouru pour accompagner son ancien général, Saint-Arnaud.

Partant de Milah, notre armée perça la chaîne de montagnes, du sud au nord, vers Djidjelli. C'était le 10 mai. On eut à affronter les difficultés les plus incroyables tant du côté du terrain que du côté de l'ennemi qui ne cessait d'attaquer. De Milah à Djidjelli, il fallut cinq jours de marches et de combats. On avait perdu 90 tués et 312 blessés. Il fut possible alors d'obtenir la soumission de plusieurs tribus. De la Petite-Kabylie, Saint-Arnaud passa en Grande-Kabylie, remporta de nombreuses victoires de détail. Bref, vers la fin de juillet, après une campagne de deux mois et demi, il rentrait en vainqueur à Constantine, ayant perdu un millier d'hommes, mais n'ayant subi aucun échec. A Paris, on n'attendait que cela pour glorifier le chef de l'expédition. On l'appela au commandement d'une division à Paris. Le 8 août, il quittait l'Algérie. Bientôt, il remplacerait le général Randon au ministère de la guerre, et serait prêt à coopérer au coup d'Etat du 2 décembre 1851. En ce qui concerne la Kabylie, les résultats obtenus, bien que réels, avaient été trop rapides pour être durables, comme on va le voir. Il est curieux toutefois de constater la très grande part que jouait l'Algérie dans la politique du pays.

XVI

L'Algérie, sous le second Empire

Avec l'avènement du second Empire, l'Algérie subit de nouveaux changements. Elle fut d'abord privée de représentants et placée sous le régime spécial des sénatus-consultes. Elle fut aussi remise entièrement sous l'autorité militaire.

Les opérations se poursuivirent contre les tribus restées indépendantes, dans la région du désert. L'oasis de Laghouat fut prise d'assaut, en 1852. On devait y compter plus de 80.000 habitants. L'oasis extrêmement fertile faisait un gros commerce de dattes, de sel, de céréales, et même d'étoffes. Moins importante — 15.000 habitants — mais non négligeable, était l'oasis d'Ouargla qui fut occupée en 1854, en même temps que le très intéressant territoire de Touggourt, qui compte plus de 200.000 habitants. Par ces conquêtes, formant les « territoires du sud », la domination française atteignait le Sahara dont on était loin alors de soupçonner l'étonnante richesse souterraine, et forçait à la paix les tribus nomades.

Mais sous l'Empire, l'opération la plus importante fut de nouveau conduite sur la Kabylie. Cette fois elle était dirigée par le maréchal Randon. En quittant le ministère de la guerre, en 1851, Randon était devenu gouverneur-général de l'Algérie. Il y avait reçu le titre de maréchal de France, en 1856. Ce fut lui qui mit le sceau final à la conquête et à l'organisation de la Grande-Kabylie, restée à peu près indépendante. Pour y parvenir, il employa ses soldats à créer des routes de pénétration.

Ce ne fut pas chose facile. Le pays n'est composé que de montagnes abruptes et sauvages. Les travaux ne furent pas seulement gênés par les attaques des Kabyles, mais aussi par les tourmentes de neige en hiver. Enfin, en 1857, une armée de 35.0000 hommes cerna tout le massif, écrasa une à une toutes les tribus, s'empara de la prophétesse Fathma qui prêchait la résistance et contraignit les chefs à demander l'*aman*. Les Kabyles se soumettaient à la France, payaient une contribution de guerre, mais conservaient leurs institutions, leurs assemblées et leurs chefs. Pour surveiller le pays,

on construisit, au cœur de la montagne, le Fort-Napoléon, qui devint ensuite Fort-National, centre important de la région de Tizi-Ouzou.

Par cette expédition, on peut dire que la conquête de l'Algérie était achevée. Depuis 1830, elle avait duré 27 ans.

Que faisait-on cependant pour coloniser le pays, étant entendu que nous prenons ici le mot *coloniser* au sens normal de *civiliser*, qui seul lui donne une justification ?

La doctrine consistait alors en deux points distincts : 1° transformer les nomades arabes en sédentaires ; 2° procéder à la concession des terres vacantes, en faveur de colons venus du dehors.

Pour le premier point, il s'agissait d'amener les Arabes à renoncer à vivre sous la tente, et à l'usage de la pâture nomade, qui exige de grands espaces. On voulait à tout prix les fixer, les faire habiter dans des maisons, les instruire à cultiver la terre.

Dès 1851, on décida de procéder à ce qu'on appela le « cantonnement », c'est-à-dire la délimitation des territoires. Le droit de jouissance de la tribu devait être remplacé par un droit de propriété collective, réduite à l'étendue de terre jugée suffisante pour l'entretien de la tribu. De la sorte, il resterait des terres vacantes, qui seraient concédées à des colons européens, dont l'exemple enseignerait aux Arabes la manière de cultiver. Ce partage des terres exigea des opérations longues et compliquées. En attendant, à mesure que des terres devenaient libres, le gouvernement général y créait des villages de colons. Il y en eut ainsi 65 entre 1851 et 1858.

En ce qui concerne la concession des terres aux colons, on choisissait de préférence les cultivateurs possédant quelques ressources et capables de se suffire à eux-mêmes. On eut également l'idée de s'adresser à des Compagnies. C'est ainsi que la « Compagnie genevoise », en 1853, reçut des terres près de Sétif, qu'elle s'engageait à distribuer à des colons. Mais on s'aperçut dans la suite que la majeure partie de ces terres avait été laissée en pâturages ou louée à des indigènes.

D'autre part, la population européenne s'acclimatait peu à peu. Nous avons souligné plus haut que les décès étaient, dans ses rangs, en excédent continuel sur les naissances. Un rapport officiel de 1853 disait :

« L'expérience prouve malheureusement que le climat dévore aujourd'hui plus qu'il ne produit. »

Mais de 1856 à 1862, l'excédent des naissances sur les décès commença à se dessiner. La population européenne atteignit 169.000 âmes en 1856 et 205.000 en 1861. La population indigène, toujours beaucoup plus forte numériquement, augmentait moins vite à proportion.

Enfin, une mesure très importante est à signaler dans le régime de l'Algérie. Le commerce algérien était jusque-là freiné par le système douanier. On décida, en 1851, d'admettre en franchise en France les principales productions algériennes. Le total des exportations doubla en un an. La surface cultivée en céréales était évaluée en 1854 à 750.000 hectares, et, en 1861, elle avait passé à deux millions. On entreprit alors la culture de la vigne qui ne tarda pas à faire reculer la vieille culture de l'olivier et qui devait être l'une des richesses de l'Algérie, avec les agrumes, dattes, oranges, citrons.

En 1862, Napoléon III fit un voyage en Algérie. C'était l'une de ses idées dominantes, qu'il fallait partout chercher les « nationalités ». Et justement, il crut s'apercevoir qu'il existait en Algérie une « nation arabe ». Cette constatation provoqua un changement notable dans sa politique algérienne. Dans une lettre de février 1863, il marquait ce changement de la manière suivante :

« L'Algérie n'est pas une colonie proprement dite, mais un royaume arabe. Les indigènes ont, comme les colons, un droit *égal* à ma protection et je suis aussi bien l'Empereur des Arabes que l'Empereur des Français. »

Il voyait donc en Algérie un royaume sans roi, et dont il était le souverain. Mais il prenait fait et cause contre les prétentions des colons européens, en faveur des indigènes. Il voulait que les Arabes fussent traités *à égalité* avec les colons. Plus nettement donc que Bugeaud il affirmait le respect nécessaire de l'indigène dans la colonisation de l'Algérie. A son tour, comme Bugeaud — et peut-être peut-on ajouter, comme le général de Gaulle, actuellement, — il se donnait pour but une véritable assimilation sociale, morale, politique aboutissant à la formation d'un seul et même peuple à la fois en France et en Algérie.

Pour atteindre son but, Napoléon III prend diverses mesures qui révèlent sa bonne volonté, mais qui ne sont pas toutes également heureuses. Il organise un enseignement mixte franco-arabe, aux échelons primaire et secondaire, ce qui était excellent, mais il tend à supprimer la propriété collective de la tribu pour constituer une petite propriété indigène, ce qui aura pour effet de disloquer le cadre traditionnel de la tribu. Enfin, il veut arrêter la colonisation européenne, en adoptant la formule séduisante :

« La terre aux indigènes, le commerce et l'industrie aux Européens. »

Et comme il restait de grandes étendues de terres à concéder, Napoléon décide que seules de grandes compagnies agricoles exploiteront les vastes concessions du domaine encore existant : la société de l'Habra et de la Macta reçoit donc 25.000 hectares, et la société algériennes, 100.000.

Malheureusement ces grandes sociétés s'adonneront à la spéculation sur les terres qui leur sont confiées, en les abandonnant à des fermiers indigènes, ce qui achèvera de mécontenter les colons européens.

L'Algérie est donc, plus que jamais, à la fin de l'Empire, divisée par l'opposition entre colons et indigènes, par les discussions sur les désagréments du « régime du sabre », que les indigènes préfèrent mais que les colons dénoncent avec indignation. Il y a dans les dernières années de l'empire, arrêt de la colonisation rurale, restriction de la colonisation européenne au périmètre des villes, si bien que les colons sont extrêmement mécontents. A la veille de 1870, on est encore incertain au sujet de la véritable politique à suivre en Algérie et de la doctrine concernant la colonisation. De graves problèmes se poseront, que devra résoudre la République.

(*A suivre*). L. CRISTIANI.

SINGULIER OU PLURIEL

DANS S. JEAN, I, 13

« Qui ex Deo natus est » ou « ...nati sunt » ?

Jadis toutes les traductions françaises du ℣. 13 du Prologue de l'évangile selon saint Jean présentaient un texte au pluriel. Il s'agissait alors de « *ceux qui ne sont nés* (ou engendrés) ni du sang, ni d'un vouloir charnel, ni d'un vouloir d'homme, mais de Dieu ». Plusieurs traductions récentes ont au contraire le singulier. C'est dès lors du Verbe incarné lui-même qu'il est question « *lui que* ni sang, ni vouloir de la chair, ni vouloir d'homme, mais *Dieu a engendré* » (Bible de Jérusalem). On retrouve la même version dans le missel de J. Feder (p. 63, 831).

Le « Missel biblique » a conservé le pluriel, mais une note signale que « pour la plupart des exégètes modernes il faut lire : ... « lui qui est né... de Dieu » (p. 693). Il y a dans cette dernière affirmation une bonne part d'exagération. Cette leçon, au singulier, a bien été défendue ces derniers temps, à la suite de Blass, Loisy, Resch et Zahn, par plusieurs exégètes catholiques, la plupart de langue française (Braun, Boismard, Dupont, Mollat) qui ont repris et complété les arguments jadis avancés par ceux-là. Les plus notables parmi leurs travaux sont ceux de F.-M. Braun : « *Qui ex Deo natus est* (Jean, I, 13) », article paru dans les Mélanges Goguel : « Aux sources de la tradition chrétienne » (Delachaux et Niestlé, 1950, p. 11-31) ; — « *La Mère des fidèles* », Essai de théologie johannique (Casterman, 1954) ; — et de M.-E. Boismard, « *Critique textuelle et citations patristiques* », dans *Revue Biblique*, LVII, 1950, p. 406-408 ; — *Le prologue de saint Jean* (Edit. du Cerf, 1953).

Cependant les commentaires les plus importants parus récemment en allemand et en anglais (Bultmann, Dodd, Strathmann, Barrett, Lightfoot) rejettent le singulier et maintiennent la leçon traditionnelle. Dans ce débat qui a raison ?

Pour choisir entre deux leçons divergentes d'un texte du Nouveau Testament, on fait appel à différents arguments. On interroge tout d'abord les manuscrits grecs, puis les versions anciennes et les citations patristiques. On donne alors, en principe, son adhésion à la leçon la mieux et la plus anciennement attestée, à moins qu'elle ne cadre pas avec le contexte. Pour en juger il faut, après les arguments de critique externe employés précédemment, rcourir à la critique interne. On pourra alors être amené à préférer la leçon que la première tendait à rejeter.

Ne serait-ce pas le cas pour la leçon au singulier de Jean, I, 13 ? Bien que peu attestée, elle apparaîtrait cependant comme la plus ancienne et, de plus, c'est elle qui répondrait le mieux au contexte du prologue et du reste de l'évangile. Critique externe et critique interne seraient donc dans ce cas d'accord pour imposer la lecture « ... lui qui... est né de Dieu ».

Jetons un regard sur ce problème.

* *

Le témoignage des manuscrits et des versions

Il n'existe, jusqu'à présent, absolument aucun manuscrit grec en faveur de cette leçon au singulier. Tous, des plus anciens aux plus récents, qu'il s'agisse des papyrus, des grands onciaux, des minuscules ou des lectionnaires, ont le pluriel. Néanmoins « ces témoins, plus ou moins tributaires des copistes... ont pu transmettre une même erreur de transcription, sinon une même correction intentionnelle » (F.-M. Braun, *La mère des fidèles*, p. 36).

Quant aux versions, elles suivent toutes le texte des manuscrits grecs, le pluriel ; sauf peut-être deux d'entre elles désignées sous le nom de *vieille latine* et de *vieille syriaque*. L'alliance de ces deux versions peut être d'un poids considérable. Elle témoignerait de l'existence, au second siècle, à la fois en Orient et en Occident, et sans qu'on puisse supposer d'influence de l'une sur l'autre, du texte au singulier.

Cependant, s'il s'agit de la vieille version latine, seul le *codex Veronensis* (*b*), du V^e^ siècle, a le singulier. On ne retrouve ensuite celui-ci que dans un lectionnaire de Tolède, du XI^e^ siècle, lectionnaire qui ne reproduit guère par ailleurs que le texte de la Vulgate.

Quant aux anciennes versions syriaques, on n'en possède guère que quelques fragments. Un seul contient le texte du Prologue. Il se lit ainsi : « eux qui... de Dieu est né ».

Un tel mélange de pluriel et de singulier, qu'on retrouve également dans six manuscrits de la Peshitto, est assez étrange. Faut-il y voir la trace d'une leçon originale au singulier ? Le début du verset est très nettement au pluriel. Quant à la fin, au singulier, elle s'explique assez aisément. Il ne manque, pour qu'on ait le pluriel, qu'une seule lettre (*û*). Or c'est par cette lettre que commence la phrase suivante. Il n'était pas d'ailleurs tellement nécessaire de l'écrire pour qu'on pût lire le verbe au pluriel. Le pronom du début ne laissait place, en effet, à aucun doute. Il n'est donc guère possible de regarder les vieilles versions syriaques comme témoins d'un texte ancien au singulier.

Un seul manuscrit de la *v. lat.*, même excellent et doublé par un lectionnaire tardif, ne peut prétendre, d'autre part, la représenter toute. L'admettrait-on malgré tout, on ne peut guère affirmer que les anciennes versions sont en faveur d'un texte qui aurait été primitivement répandu dans toutes les églises. Signalerait-on par ailleurs que, pour une version connue par de nombreux manuscrits, l'un d'eux, contre tous les autres, a le singulier, on n'en pourrait nécessairement conclure qu'il a mieux conservé le texte original que tous les autres représentants de son groupe. La leçon qu'il donne peut être tout simplement la conséquence d'une erreur de lecture. Sa répétition en des points différents montrerait seulement qu'elle était assez facile à commettre.

Le témoignage des manuscrits, qu'il s'agisse de ceux du texte original ou de ceux des versions, est donc nettement en faveur du pluriel. Mais il peut être contrebalancé par celui des citations patristiques si, grâce à elles, on peut avoir la certitude de l'existence d'un texte plus ancien au singulier, surtout si celui-ci correspond mieux au

contexte. C'est donc elles qu'il faut maintenant examiner.

* *

Les citations patristiques

Dans sa lettre à l'église de Smyrne, saint Ignace d'Antioche dit de Notre-Seigneur qu'il est « fils de *Dieu par la volonté* et la puissance de Dieu, né vraiment de la Vierge » (*Ad Smyrn.*, I, 1). Peut-on voir là une allusion au texte de Jean, I, 13, qui aurait été lu : « qui, non de la volonté de l'homme, mais de Dieu est né » ?

S. Justin parle lui aussi, à sept ou huit reprises, de la naissance divine du Christ. Trois textes surtout, deux du *Dialogue avec Tryphon* (vers 135) et un de l'*Apologie* (vers 155), où il le dit né « non de la semence de l'homme, mais de la puissance (ou de la volonté) de Dieu », peuvent faire supposer qu'il utilise une leçon de Jean I, 13 au singulier.

Une autre allusion à un tel texte peut aussi être relevée dans un apocryphe difficile à dater et à localiser. On l'a rattaché au pays d'Edesse et attribué au IIe siècle, mais il peut aussi être beaucoup plus tardif et venir d'ailleurs. On y lit : « Le Verbe devenu chair... conçu du saint Esprit, ce n'est pas par la concupiscence de la chair, mais par la volonté du Seigneur qu'il a été engendré » (*Le testament du Seigneur*, Patr. or., t. IX, p. 190).

S. Irénée lui aussi, à la fin du IIe siècle, présente plusieurs allusions de même nature. C'est ainsi que la déclaration de Dieu, annonçant dans Isaïe, XXVIII, 16 qu'il place en Sion comme fondement une pierre de choix, doit « nous faire comprendre que sa venue en tant qu'homme n'est pas l'effet *de la volonté de l'homme*, mais de la volonté *de Dieu* » (*Contre les hérésies*, III, 21, 7, trad. Sagnard, « Sources chrétiennes », Ed. du Cerf, p. 367).

Mais il y a surtout deux passages de son œuvre, conservés seulement, comme les précédents, dans la traduction latine, qui semblent bien vouloir reproduire mot pour mot le texte de saint Jean. Or ces textes sont au singulier.

— Le premier se trouve dans l'exposé du témoignage qu'apporte l'évangile de saint Matthieu en faveur de l'unité du Christ, Dieu et homme. Il vient après la citation de Mt, I, 20-23 où, est-il dit, si le Christ est appelé Emmanuel, c'est « de crainte que nous ne venions à penser qu'il est seulement un homme (car *ce n'est pas par la volonté de la chair ni par la volonté de l'homme, mais* par la volonté *de Dieu* que *le Verbe s'est fait chair*) et pour que nous éliminions de nous cette idée que Jésus est différent du Christ, sachant bien au contraire qu'il n'y a qu'un seul et même Jésus-Christ » (*Adv. her.*, III, 16, 2 ; trad. Sagnard, p. 281).

— Le second est comme un centon de textes bibliques : « *Qui racontera sa génération ?* Car il est homme ; mais *qui le connaîtra ?* Celui-là le connaît *à qui le Père qui est dans les cieux l'a révélé*, lui faisant comprendre que (*celui qui est né, non par la volonté de la chair ou par la volonté de l'homme*), *le Fils de l'homme* est aussi *le Christ, le fils du Dieu vivant* » (*id.*, II, 19, 2, cf. trad. Sagnard, p. 332-335).

La formule empruntée à Jean, I, 13 n'est, dans le premier texte qu'une parenthèse sans influence réelle sur la démonstration. Dans le second elle s'insère assez étrangement entre deux éléments tirés du récit de la confession de Pierre (Mat., XVI, 13-17) qui, seuls, expriment pleinement la doctrine que veut défendre ici saint Irénée. Il est assez étonnant que celui-ci n'emploie un tel texte, s'il est vraiment de saint Jean, que comme un accessoire. Il devrait être au contraire pour lui un argument majeur en faveur de l'origine divine du Christ en son humanité même, thèse qu'il s'efforce de prouver contre les Gnostiques. Or il ne présente jamais ce texte, que ce soit dans son ensemble ou dans l'une ou l'autre de ses parties, comme étant de saint Jean ou même, sans plus de précision, comme Ecriture.

Fait plus étonnant encore ! Immédiatement avant l'exposition du témoignage de saint Matthieu, d'où provient la première « citation » rapportée ci-dessus, il avait rappelé celui de saint Jean et renvoyé tout simplement à ce qu'il en avait déjà dit. Or, à cet endroit, où il insiste longuement sur l'enseignement du Prologue (III, 11, 1-3), il ne fait aucune allusion au ℣. 13. Aurait-il pu le négliger ainsi s'il y avait lu l'affirmation de l'origine divine du Christ ? On peut donc se demander si les deux « citations » appartenaient au texte original ? Celui-ci est ici perdu. On n'en a qu'une traduction latine. Et, si l'on admet leur authenticité, faut-il les regarder comme une citation implicite du texte grec de saint Jean tel que le possédait saint Irénée? N'est-ce pas, tout simplement, une adaptation de son texte au Christ ?

On pourrait croire, en effet, que saint Irénée lisait Jean, I, 13 au pluriel, si l'on tient compte d'un de ses rares fragments conservés en grec. Si ce ne sont pas, en effet, les mots mêmes, ce sont bien les thèmes du Prologue : « le Logos s'est fait homme et le fils de Dieu fils d'homme (cf. le Verbe s'est fait chair) pour que l'homme ayant donné place en lui au Logos (ceux qui l'ont reçu) et ayant reçu l'adoption filiale (sont nés de Dieu) devienne fils de Dieu (il leur a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu) » (III, 19, 1. « Sources chrétiennes », p. 332).

C'est seulement avec Tertullien qu'apparaît une véritable citation de Jean, I, 23 au singulier. Elle est tout particulièrement intéressante, car elle est présentée comme la seule authentique ; le pluriel, affirme-t-il, n'est qu'une corruption d'origine gnostique. La citation de Tertullien se présente ainsi : « ni du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu il est né ». Et c'est de ce texte que Tertullien entend se servir pour réfuter ses adversaires, les Valentiniens. Ce sont eux, dit-il, qui lisent le pluriel « comme s'il s'agissait ici des croyants, mentionnés précédemment » et « de cette semence mystérieuse des élus et des spirituels dont ils seraient pénétrés » (*De carne Christi*, 19).

Tertullien ne dit pas à qui il emprunte ces deux leçons. On ne peut donc affirmer sans plus que, s'il opte pour le singulier, c'est « sur la foi de ses manuscrits » (F.-M. Braun, *La Mère des fidèles*, p. 35). Il pouvait aussi bien avoir entre les mains

un ou plusieurs manuscrits avec le pluriel et les récuser parce que les Valentiniens en auraient tiré, selon lui, des conclusions inadmissibles. On ne voit d'ailleurs pas très bien comment. Mais, même s'il en avait été ainsi, il n'en résulterait pas qu'un texte dont des hérétiques peuvent abuser doive être tenu pour falsifié.

Après Tertullien, il n'existe plus un seul texte patristique pour attribuer formellement à S. Jean le texte de I, 13 au singulier. On trouve simplement, comme chez les Pères plus anciens, des formules qui le rappellent de plus ou moins près et qui s'appliquent au Christ. On lit, par exemple, dans les *Confessions* de saint Augustin : « Tu m'as procuré quelques livres platoniciens. Et j'y ai lu... que le Verbe, qui n'est pas un Dieu issu de la chair, *est né non du sang ni de la volonté de la chair, mais de Dieu* » (Conf., I, 9. Trad. Labriolle, coll. Budé, t. I, p. 158). Ces expressions se retrouvent sans doute dans le Prologue, mais elles sont données ici comme l'expression d'une doctrine platonicienne. Que celle-ci soit traduite en des termes qui rappellent ceux de l'évangile de saint Jean n'entraîne pas nécessairement qu'il faille reconnaître là une citation implicite et qu'on puisse faire de saint Augustin un témoin de l'existence en son temps de manuscrits où Jean, I, 13 se lisait au singulier.

Saint Augustin ne connaît qu'un texte authentiquement johannique, au pluriel. Qu'il le cite ou le commente, il ne fait pas la moindre allusion à l'existence possible d'une leçon concurrente. Il se contente de le transposer pour parler du Christ, mais alors il ne cite plus. Ainsi fait-il dans un passage qui a l'avantage de rapprocher les deux « leçons » entre lesquelles certains le disent hésitant.

Parlant de notre renaissance spirituelle, il vient de citer expressément (*sic enim dictum est*), Jo., I, 12-13 au pluriel (*nati sunt*). Il explique ensuite, à partir du verset 14, comment le Verbe s'est fait chair pour nous faire participer à sa divinité. Il dit en particulier :

« ... tenuit quandam et in carnis nativitate medietatem, ut nos quidem nati essemus in carne peccati, ille autem in similitudine carnis peccati, nos non solum ex carne et sanguine, verum etiam ex voluntate viri et voluntate carnis ; ille autem tantum ex carne et sanguine, non ex voluntate viri neque ex voluntate carnis, sed ex deo natus est.... » (*De peccatorum meritis et remissione*, XXIV, 38, éd. Urba et Zycha, C. S. E. L., LX, 1913).

On trouve ici un bel exemple du passage, voulu, du pluriel au singulier par un auteur qui ne cite jamais le texte de saint Jean qu'au pluriel. N'est-ce pas ce que faisait déjà saint Irénée, III, 19, 1 ? (voir plus haut p. 517).

Saint Ambroise lui aussi ne connaît comme texte authentique que le pluriel, tout en employant pour parler du Christ les mots mêmes du Prologue, mais sans jamais les donner comme texte d'Ecriture. Il ne fait donc, comme saint Augustin qu'employer à propos du Verbe incarné ce que saint Jean avait dit, au pluriel, des croyants. On peut donc penser qu'il en est de même pour les autres Pères qui parlent comme eux du Christ en des termes qui rappellent de plus ou moins loin Jean, I, 13.

C'est saint Justin qui est le plus ancien témoin d'une formule unissant, à propos du Christ, la négation d'une naissance humaine et l'affirmation d'une origine divine. Cependant l'aspect négatif se trouve exprimé chez lui avec des mots empruntés, non à saint Jean, mais au livre de la Sagesse. Là, en effet, le roi Salomon proclame qu'il n'est qu'un mortel comme les autres « fait chair dans le sang de sa mère, *grâce à une semence virile* et au plaisir, compagnon du sommeil » (Sag., VII, 1, 2).

L'aspect positif, dans sa formule la plus fréquente chez saint Justin et la plupart des auteurs postérieurs : *de la volonté* (ou *de la puissance*) de Dieu, se trouve pour la première fois chez saint Ignace. Elle n'est pas, à proprement parler, de saint Jean. Devrait-on la rétablir dans son texte sur la foi des multiples « citations » où elle se trouve ?

Que conclure de cet examen ? — Il a dû exister des manuscrits grecs de saint Jean avec le texte de I, 13 au singulier. On n'en a cependant pour garant que Tertullien. Son témoignage, même appuyé par tout ce qu'on a pu relever jusqu'ici, suffit-il pour qu'on rejette le texte de tous les manuscrits grecs actuellement connus et de l'ensemble des versions ? On ne peut guère dire qu'il peut n'y avoir là qu'une tradition secondaire et tardive.

Le papyrus Bodmer, récemment publié, remonte aux environs de l'an 200. Or il donne lui aussi, comme tous les autres manuscrits grecs, le pluriel. Il faudrait donc supposer que l'erreur s'est introduite dans l'une des premières copies de l'évangile. Comment cependant supposer que le texte original, s'il avait eu la portée dogmatique que certains lui prêtent, ait si vite disparu et laissé si peu de traces ?

Un copiste pouvait aussi bien passer du pluriel au singulier que du singulier au pluriel. En grec il n'y a guère de différence entre οἵ (lesquels) et ὅ (lequel) ; en latin, il n'y en a plus. On devait même être plus facilement tenté de rattacher le relatif au pronom immédiatement précédent. Or, celui-ci est précisément au singulier (*de lui*, c'est-à-dire du Christ). L'erreur inverse serait beaucoup plus difficilement explicable.

La critique externe paraît donc bien exiger le maintien du pluriel contesté. On ne devrait y renoncer que si la critique interne montrait que seul le singulier répond aux exigences du contexte. Il faut donc examiner maintenant les arguments littéraires et doctrinaux allégués en faveur de cette leçon.

* *

Critique interne

Pour le Singulier

L'un des arguments les plus frappants apportés contre le pluriel est celui qui souligne l'incohérence qu'il semble introduire dans le texte : « Il a donné le pouvoir de *devenir enfants de Dieu* à ceux qui croient en son nom, eux qui... *sont nés de Dieu* ». Comment peut-on devenir ce que l'on est déjà ?

Par contre, le singulier offrirait un texte excellent : « Il a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu à ceux qui croient au nom de celui qui...

est né de Dieu ». C'est parce que l'on croit à celui qui est né de Dieu que l'on peut devenir enfant de Dieu. Saint Jean ne dit-il pas, à plusieurs reprises, que le croyant devient celà même qu'est le Christ en qui il croit. Une formule, très proche de I, 13, serait la suivante : « Croyez en la lumière afin de devenir enfants de lumière » (Jean, XII, 36).

Il faut cependant noter que, dans tous les exemples allégués, la qualité possédée par le Fils est mentionnée la première. L'idée de participation ne vient qu'ensuite. C'est ici le contraire.

Cette remarque serait cependant sans grande portée si le singulier était vraiment exigé par le contexte. Or n'est-ce pas le cas ? Tout le prologue n'est-il pas consacré au Verbe incarné, à sa venue parmi les siens ? Son incarnation n'aurait-elle été signalée que par la formule : « et le Verbe s'est fait chair », sans que rien ne soit dit du mode de cette naissance extraordinaire ? N'est-ce pas d'elle qu'il est précisément question dans le ℣. 13 ?

L'affirmation d'une origine qui ne tient « ni aux sangs ni à la volonté de la chair ni à la volonté de l'homme » exclut bien une paternité humaine. Mais laisse-t-elle place à une maternité charnelle, comme le veulent ceux qui voient ici une affirmation de la naissance virginale du Messie ? Cela dépend de l'interprétation qu'il faut donner à *sangs*.

S'il s'agit ici « des éléments qui concourent normalement à la génération d'un enfant », on ne voit guère ce qui permettrait, sans autre précision, d'exclure ici « non l'action de la mère après la conception, mais le concours des époux » (F. M. Braun, *La Mère de Jésus*, p. 39).

Mais peut-être faut-il lire *sang* au singulier. De plus, ce pluriel peut parfaitement avoir le sens et la valeur d'un singulier : c'est ainsi que, dans Job, XIX, 22, les LXX ont rendu un terme au singulier dans l'hébreu (chair) par le pluriel (chairs). Mais peut-on dire alors que « le sang est une façon plus noble de désigner la semence de la conception » (M. E. Boismard, *Le prologue de saint Jean*, p. 63). M. J. Lagrange citait bien en faveur de ce sens un papyrus de 381 après J.-C. (*Evangile selon saint Jean*, p. 15-16). Mais il s'agit là d'une idée grecque, dont on ne peut dire qu'elle était familière à saint Jean et qu'elle avait remplacé chez lui l'idée sémite courante, celle qui voit dans le sang l'apport propre de la mère à la conception.

Saint Jean semble bien dépendre ici, en effet, du texte de la Sagesse cité plus haut. Pour l'auteur de celle-ci, les éléments qui concourent à la formation de l'enfant sont au nombre de trois. Il en est de même ici, bien que la vigueur des expressions originales soit notablement adoucie. Le sang est commun aux deux formules. Or, dans la Sagesse, il désigne nettement la part prise par la mère à la conception. Il ne peut guère qu'en être de même dans le Prologue. Mais alors en niant que le Christ soit né du sang, saint Jean affirmerait non seulement qu'il n'a pas de père charnel, mais aussi qu'il n'a pas de mère. Il ne peut avoir employé pareille formule à propos du Christ, à moins qu'il ait songé à sa naissance éternelle. Il faudrait donc renoncer à trouver dans ce texte l'affirmation de sa naissance virginale, ce qui ne voudrait pas dire pour autant qu'elle y serait, comme l'affirmait Loisy, implicitement niée.

On ne gagnerait rien à regarder la formule tripartite actuelle de Jean, I, 13 comme due à la fusion de deux leçons, l'une sémitique (ni du sang ni de la chair) qui serait originale, l'autre (non de la volonté de l'homme) qui serait une forme hellénisée de la première (M. E. Boismard, *Critique text.*, p. 407). « La chair et le sang » désignent, en effet, les conditions de l'humanité présente, avec ses vicissitudes de naissance et de mort (cf. Eccli., XIV, 18). Refuser au Verbe incarné une telle origine, ne serait-ce pas nier, non qu'il soit né d'une naissance humaine ordinaire, mais d'une naissance humaine tout court ? Il ne pourrait s'agir, dans ce cas également, que de la naissance éternelle du Verbe.

La reconstitution du texte original, proposée à partir de cette hypothèse, aboutit par ailleurs à une lecture assez singulière : « Tous ceux (qui crurent en lui), il leur donna pouvoir (d'être appelés) enfants de Dieu ; lui qui, non pas du sang ni de la chair, mais de Dieu fut engendré » (*id.*, p. 408). Ce qui est entre parenthèse a été remplacé dans *le Prologue de saint Jean* par : « *le reçurent* » et « *de devenir* »). A moins d'indication contraire, un relatif se rapporte à l'antécédent le plus proche. Ici, tant dans le texte grec donné comme original (*Crit. text.*, p. 407) que dans les deux traductions proposées, c'est Dieu lui-même qui serait « né, non du sang ni de la chair, mais de Dieu » (!)

La lecture au singulier de Jean, I, 13, déjà si mal attestée au regard de la critique externe, ne semble donc guère mieux fondée en critique interne. On ne pourrait donc l'accepter, et seulement comme expression de la naissance éternelle du Verbe, que si le texte, avec le pluriel, était vraiment incohérent. Mais est-ce bien le cas ?

Pour le Pluriel

Il peut sembler étrange, à première vue, que le pouvoir de devenir enfants de Dieu soit accordé à ceux qui, nés de Dieu, ne peuvent que l'être déjà. Mais saint Jean ne donne-t-il pas également le nom d'enfants de Dieu, et dans le seul autre texte de l'évangile où l'on retrouve cette expression, à propos des « enfants de Dieu dispersés », distincts des membres du peuple élu, et que Jésus devait, grâce à sa mort, rassembler (XI, 52) ?

Saint Jean pouvait donc appeler aussi enfants de Dieu ceux qui, ne connaissant pas encore le Christ, devaient un jour croire en lui et, par conséquent, recevoir à ce moment le pouvoir de devenir enfants de Dieu, comme s'ils ne l'étaient pas déjà. On peut donc à la fois être déjà et cependant devenir encore enfants de Dieu.

Il s'agit évidemment de modalités différentes de la même réalité : « *nous sommes* maintenant enfants de Dieu et, *ce que nous serons* n'a pas encore été révélé » (I Jean, III, 2). Tout en l'étant déjà, on ne cesse de le devenir plus parfaitement, jusqu'au jour où l'on doit l'être en plénitude. C'est ainsi que le Christ doit encore ressusciter ceux qui possèdent pourtant déjà la vie éternelle. Cette solution, courante depuis l'époque patristique, de

l'anomalie apparente du texte, reste donc pleinement valable.

Ce n'est pas, d'ailleurs, dans ce texte seulement que saint Jean affirme que ceux qui ont reçu le Christ et croient en lui, sont nés de Dieu. On retrouve une formule analogue dans sa première épître : « Quiconque croit que Jésus est le Christ, est né de Dieu » (v, 1).

Mais pourquoi ne s'est-il pas contenté dans l'évangile de cette simple affirmation, et a-t-il tellement insisté sur ce que n'est pas cette naissance ? Il évoque souvent dans l'évangile les conditions de la nouvelle naissance des fils de Dieu, mais il parle aussi fréquemment de l'incrédulité des Juifs. Il en est déjà ainsi dans le Prologue : « la lumière luit dans les ténèbres... le monde ne l'a pas connu », et surtout : « il est venu chez les siens, et les siens ne l'ont pas reconnu ». Dès cette première page, saint Jean songe donc à tout ceux qui, n'ayant accepté ni le témoignage du Baptiste ni celui de Jésus lui-même ont refusé de croire en lui.

Une des raisons qui expliquent cette attitude est développée au cours d'un débat où Jésus conteste aux Juifs leur qualité d'enfants d'Abraham. Ses adversaires ayant répliqué qu'ils n'étaient pas des bâtards et qu'ils n'avaient qu'un seul Père, Dieu, Jésus leur dit que leur Père est en réalité le Diable. En effet, s'ils ne l'écoutent pas, lui qui leur transmet les paroles mêmes de Dieu, c'est qu'ils ne sont pas de Dieu, car quiconque est de Dieu écoute ses paroles (cf. VIII, 37-47).

C'est tout ce contexte polémique qui est déjà présent à l'esprit de saint Jean quand il écrit le prologue de son évangile. Il n'y parle pas seulement des origines divines du Verbe incarné, mais il y évoque déjà les principaux thèmes qu'il doit développer dans la suite. Ainsi, quand il écrit le ℣. 13, il ne pense pas seulement à ceux qui accueillent le Christ, mais aussi à ceux qui, les premiers appelés et le mieux préparés à le recevoir, l'ont cependant rejeté. C'est que, fils d'Abraham selon la chair, ils n'étaient pas, bien qu'ils prétendissent l'être, de vrais fils de Dieu (cf. VIII, 41). Une origine purement charnelle ne pouvait être le principe d'une vie spirituelle. Ils auraient dû, eux aussi, surnaturellement renaître, en croyant au Christ.

Le ℣. 13 n'est donc pas simplement un exposé des conditions de la nouvelle naissance. Si les éléments négatifs y tiennent une telle place, c'est que la pensée reste dominée par le contraste exprimé un peu plus haut : « les siens ne l'ont pas reçu ; mais ceux qui l'ont reçu... » (I, 11-12). Les siens ne l'ont pas reçu, parce qu'ils n'étaient pas, malgré leurs prétentions, nés de Dieu. Ceux qui l'ont reçu, Juifs ou non, sont ceux qui ont compris l'inutilité des seuls liens charnels avec le peuple élu et qui ont accepté la nouvelle naissance qui leur était offerte. Nés de Dieu, ils ont alors reçu le pouvoir de devenir peu à peu tout ce que représente en fait la qualité d'enfants de Dieu, qu'ils venaient ainsi d'acquérir.

La lecture de Jean, I, 13 au pluriel n'introduit donc aucune incohérence dans la suite du Prologue. Elle répond au contraire pleinement à son caractère d'introduction à l'ensemble des thèmes que doit développer l'évangile. Comme elle est la seule que connaissent les manuscrits grecs et l'ensemble des versions, il n'y a nulle raison vraiment valable de l'abandonner. Tout invite au contraire à maintenir cette leçon traditionnelle qui évoque déjà les vrais croyants, ceux qui, à la différence des Juifs charnels demeurés incrédules, ont été engendrés, non pas comme eux, mais de Dieu.

A. VIARD, O. P.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Pierre PETIT. — Lourdes, les protestants, la tradition chrétienne. — In-12 de 134 p., 410 fr. franco. — Collection « Les bergers et les mages » 47, rue de Clichy, Paris (9).

Disons immédiatement, pour éviter toute équivoque, que ce livre, écrit par un pasteur protestant, est conçu dans un esprit très protestant. L'auteur se dit « convaincu que des protestants attentifs peuvent parler avec justice et discernement du catholicisme et de Lourdes, parce que le même Esprit de Dieu est à l'œuvre dans toutes les églises, c'est-à-dire dans l'Eglise universelle ».

Après avoir relaté, d'une façon objective d'ailleurs, les diverses apparitions, l'A. affirme très nettement, reprenant un texte de Calvin, leur inutilité : « Contentons-nous, qu'il a plu à Dieu nous révéler tant par ses Prophètes, comme par Notre-Seigneur Jésus-Christ son Fils, sachant qu'il nous fait là une conclusion finale sans passer plus outre ». Admettre les apparitions, c'est substituer à l'espérance chrétienne une sorte de vision anticipée. Il faut conclure : « Nous ne pouvons pas rejoindre à Lourdes nos frères catholiques. Nous demeurons dans la plénitude de l'espérance chrétienne ».

Pour les miracles, opposition nuancée : « Oui, pour les frères séparés, quels que soient leurs enclos ou leurs champs confessionnels, le Père fait des miracles. Mais les protestants n'en rendent grâces qu'au nom de Jésus-Christ ! »

Quant aux messages marials, comment pourrait-on les accepter ? — « Attachés à la règle de l'Ecriture Sainte, nous professons qu' « il n'y a qu'un seul Médiateur entre Dieu et les hommes : Jésus-Christ homme, qui s'est donné en rançon pour eux »... Nous rejetons la doctrine de la Médiation de Marie. Pratiquement, nous voyons qu'elle constitue « des écrans entre les peuples et Jésus-Christ » et qu'elle produit, chez les meilleurs catholiques eux-mêmes, une « dégradation de la foi et de la spiritualité » (Ces deux citations sont de pasteurs protestants).

Les pèlerinages répondent beaucoup plus à des préoccupations de propagande et de tourisme qu'à un sentiment de piété sincère. On explique leur succès par des considérations d'ordre naturel. Nous, protestants « nous n'avons pas d'autre doctrine des pèlerinages que celle-ci... de l'Eglise universelle : que Jésus-Christ est notre chemin, est notre Route. En lui, nous marchons jour et nuit ».

Il faudrait un fascicule entier de l'*Ami* pour reprendre une à une et discuter les affirmations qui étayent ces conclusions. Il est plus simple de prémunir nos lecteurs contre le danger que peut faire courir aux âmes ce petit livre, d'ailleurs fort bien écrit, et, nous en sommes convaincu, avec la plus entière bonne foi.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 2 septembris 1958

G. MICHEL, *vic. gen.*

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)